Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A170-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A170

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Election des membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille - AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe - AUGEY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BENKACI Moussa – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques – BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CHARDON Robert donne pouvoir à GALLESE Alexandre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à AUGEY Dominique – ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BALDO Edouard - BOUVET Jean-Pierre – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires juridiques et de la Commande publique
DCP

06_3_01

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Philippe de SAINTDO
Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Collecte et traitement des déchets

Objet : Election des membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2013_A180, le Conseil communautaire du 10 octobre 2013 approuvait le programme de travaux relatifs à l'extension de l'ISDnD de l'Arbois par la réhausse du casier en cours d'exploitation.

Afin de mener à bien cette opération, il vous est donc demandé, conformément aux articles 22, 24 I b) et 74 III 4ème alinéa 4°) du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury.

Exposé des motifs :

Les travaux dont le programme a été approuvé par le Conseil communautaire du 10 octobre 2013, consistent :

- d'une part, en une réhausse du casier en cours d'exploitation, avec la réalisation d'une digue en périphérie qui permettra de briser la perception géométrique du

casier et d'améliorer l'intégration paysagère du site ; 1,2 millions de mètres cubes de déchets supplémentaires pourront ainsi être stockés.

- d'autre part, en une amélioration du réseau de gestion des eaux pluviales qui contribuera à améliorer la gestion des lixiviats et des biogazs sur le site, pour un coût de travaux estimé à 5 millions d'euros HT.

La consultation de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'exécution de ces travaux prendra la forme de l'appel d'offres, conformément à la faculté ouverte par les dipositionsde l'article 74,III4eme alinéa du code des Marchés Publics.

Afin de poursuivre cette opération, il vous est donc demandé, conformément aux articles 22, 24 I b) et 74 III 4ème alinéa 4°) du Code des marchés publics, de procéder à l'élection par le Conseil communautaire des membres qui constitueront le collège des Elus communautaires au sein du jury.

Le jury de concours est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours. Il doit être constitué conformément aux dispositions des articles 24 et 74 III 4ème alinéa 4°) du Code des marchés publics et comprendre pour les voix délibératives :

1. Madame le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix membre de droit ou son représentant ;

2. Les membres élus conformément à l'article 24 du Code des marchés publics, soit 5 (cinq) membres du Conseil communautaire élus par le Conseil en qualité de titulaires et 5 (cinq) autres en qualité de suppléants dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales ;

3. Le collège des personnalités désignées par Madame le Président qui présentent un intérêt particulier au regard de l'objet du marché sans que le nombre de ces personnes n'excède cinq ;

4. Le collège des maîtres d'œuvre désignés par Madame le Président qui doit représenter au moins 1/3 des membres du jury et être composé de maîtres d'œuvre compétents au regard de l'ouvrage à concevoir et de la nature des prestations à fournir pour sa conception.

Ces deux dernières catégories de membre du jury seront désignées par arrêté du Président.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Comme énoncé ci-dessus, il appartient au Conseil communautaire de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants au scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour l'opération citée en objet.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées au Service des Assemblées un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 24 et 74 III 4ème alinéa 4°) ;

VU la délibération n°2013_A2180 du Conseil Communautaire du 10 octobre 2014 approuvant le programme de travaux ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection, à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste, des 5 (cinq) membres titulaires et des 5 (cinq) membres suppléants devant siéger au jury prévu à l'article 24 du Code des marchés publics concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois .

2014_A170

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Election des membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois

---

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois.

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	84
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Election des membres du jury

Ont déclaré candidature :

Titulaires	Suppléants
Philippe de SAINTDO	Christian ROLANDO
Hervé FABRE AUBRESPY	Nadia TRAINAR
Marie-Claude MICHEL	Jean-Claude MONDOLONI
Jean-Marc PERRIN	Jacques BOUDON
Robert CHARDON	Jean-Pierre MERLIN

2014_A170

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Election des membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois

---

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	84
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Sont proclamés élus membres du jury pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'extension du casier n°3 de l'ISDnD de l'Arbois :

Titulaires	**Suppléants**
Philippe de SAINTDO	Christian ROLANDO
Hervé FABRE AUBRESPY	Nadia TRAINAR
Marie-Claude MICHEL	Jean-Claude MONDOLONI
Jean-Marc PERRIN	Jacques BOUDON
Robert CHARDON	Jean-Pierre MERLIN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

08 JUIL. 2014